

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	19 346 405	23 003 921
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	571 653 545	656 018 662
Portefeuille-titres de placement	7	28 186 220	839 379
Portefeuille d'investissement	8	2 581 112	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	8 798 584	8 425 853
Valeurs Immobilisées	10	41 580 364	38 621 536
Autres actifs	11	7 948 325	6 785 361
		<u>680 094 555</u>	<u>736 275 823</u>
TOTAL DES ACTIFS			
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	543 992	23 211 765
Dettes envers la clientèle	13	6 870 947	7 375 719
Emprunts et dettes rattachées	14	528 520 180	544 101 084
Fournisseurs et comptes rattachés	15	64 123 131	74 806 943
Autres passifs	16	9 611 649	12 946 563
		<u>609 669 899</u>	<u>662 442 074</u>
TOTAL DES PASSIFS			
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>21 790</u>	<u>18 300</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	40 180 000
Réserves		8 902 071	8 575 590
Prime d'émission		-	13 996 000
Actions propres		(403 879)	(389 349)
Résultats reportés consolidés		10 083 246	10 796 338
Résultat consolidé		(3 178 572)	656 870
		<u>70 402 866</u>	<u>73 815 449</u>
Total des capitaux propres	18		
		<u>680 094 555</u>	<u>736 275 823</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2020
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
ENGAGEMENTS DONNES	110 118 269	80 598 093
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 906 218	25 606 815
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	83 212 051	54 991 278
ENGAGEMENTS RECUS	1 157 083 026	1 334 858 587
Cautions Reçues	423 883 522	479 112 389
Garanties Reçues	1 306 570	336 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	101 181 256	97 379 782
Valeurs des biens, objet de leasing	630 711 678	758 029 846
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	80 834 238	38 919 042
Emprunts obtenus non encore encaissés	79 900 000	38 400 000
Effets escomptés sur la clientèle	934 238	519 042

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	66 242 264	73 753 425
Revenus des opérations de location longue durée	20	9 073 089	6 744 564
Intérêts et charges assimilées	21	(51 516 787)	(57 964 412)
Coût des opérations de location longue durée	22	(5 582 250)	(4 684 397)
Produits des placements	23	343 174	255 661
Autres produits d'exploitation	24	83 216	75 330
Produits nets		<u>18 642 707</u>	<u>18 180 171</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	25	8 713 405	8 162 199
Dotations aux amortissements	26	736 513	632 551
Autres charges d'exploitation	27	3 643 840	3 581 005
Total des charges d'exploitation		<u>13 093 758</u>	<u>12 375 755</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 548 948</u>	<u>5 804 416</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	9 031 197	4 457 633
Dotations nettes aux autres provisions	29	(326 036)	525 181
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(3 156 213)</u>	<u>821 602</u>
Autres pertes ordinaires	30	(346 172)	(410 228)
Autres gains ordinaires	31	285 101	172 643
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>(3 217 284)</u>	<u>584 017</u>
Impôts sur les bénéfices		(468 748)	(445 919)
Contribution sociale de solidarité		(12 689)	(32 299)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>(3 698 721)</u>	<u>105 800</u>
Contribution conjoncturelle		(23 077)	-
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>(3 721 798)</u>	<u>105 800</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	550 916	554 069
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>(3 170 882)</u>	<u>659 869</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(7 690)	(2 999)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>(3 178 572)</u>	<u>656 870</u>
Résultat par action		(0,290)	0,060

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	400 828 771	491 118 757
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(237 032 192)	(221 442 226)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(16 907 455)	(14 716 515)
Intérêts payés	35	(53 653 738)	(58 952 985)
Impôts et taxes payés	36	(26 217 684)	(36 029 872)
Autres flux liés à l'exploitation		(26 784 434)	(569 782)
		<u>40 233 268</u>	<u>159 407 376</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(8 950 836)	(14 144 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	2 821 272	2 243 352
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	780 000
		<u>(6 129 563)</u>	<u>(13 121 489)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	18	(50 599)	(73 151)
Dividendes et autres distributions	39	(120 745)	(2 501 760)
Encaissements provenant des emprunts	14	825 031 209	1 376 532 000
Remboursements d'emprunts	14	(839 953 313)	(1 502 840 567)
		<u>(15 093 448)</u>	<u>(128 883 478)</u>
Variation de trésorerie		<u>19 010 257</u>	<u>17 402 410</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	(207 845)	(17 610 255)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	18 802 413	(207 845)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2020	2019		2020	2019		2020	2019
Intérêts de leasing	64 088 273	70 514 654	Intérêts et charges assimilés	51 516 787	57 964 412			
Revenu des opérations de location longue durée	9 073 089	6 744 564	Coût des opérations de location longue durée	5 582 250	4 684 397			
Intérêts de retard	1 275 113	1 840 348						
Variation des produits réservés	(1 220 229)	(992 757)						
Produits accessoires	2 099 107	2 391 179						
Autres produits d'exploitation	83 216	75 330						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>75 398 569</u>	<u>80 573 319</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>57 099 037</u>	<u>62 648 809</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>18 299 532</u>	<u>17 924 510</u>
Marge commerciale (PNB)	18 299 532	17 924 510	Autres charges d'exploitation	3 643 840	3 581 005			
Produits des placements	343 174	255 661	Charges de personnel	8 713 405	8 162 199			
<u>Sous total</u>	<u>18 642 707</u>	<u>18 180 171</u>	<u>Sous total</u>	<u>12 357 245</u>	<u>11 743 204</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>6 285 461</u>	<u>6 436 967</u>
Excédent brut d'exploitation	6 285 461	6 436 967	Dotations aux amortissements et aux résorptions	736 513	632 551			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	2 283 426	1 912 776	- Pour dépréciation des créances	9 592 779	7 214 409			
- Collectives	-	844 000	- Collectives	1 721 844	-			
- pour titres de participation	-	333 697	- Pour dépréciation des titres	-	239 904			
- des actions cotées	487 405	-	- Pour risques et charges	126 000	256 392			
Autres produits ordinaires	285 101	172 643	- Pour dépréciation des autres actifs	26 780	28 884			
			Autres pertes ordinaires	346 172	410 228			
			Pertes sur cessions de titres de participation	-	333 697			
			Impôts sur les bénéfices	468 748	445 919			
			Contribution sociale de solidarité	12 689	32 299			
<u>Sous total</u>	<u>9 341 393</u>	<u>9 700 083</u>	<u>Sous total</u>	<u>13 040 114</u>	<u>9 594 283</u>	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
						<u>intégrées après impôt</u>	<u>(3 698 721)</u>	<u>105 800</u>
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	(3 698 721)	105 800	Contribution conjoncturelle	23 077	-	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>(3 721 798)</u>	<u>105 800</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	550 916	554 069
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(7 690)	(2 999)
						<u>Résultat net revenant à la société</u>		
						<u>consolidante</u>	<u>(3 178 572)</u>	<u>656 870</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

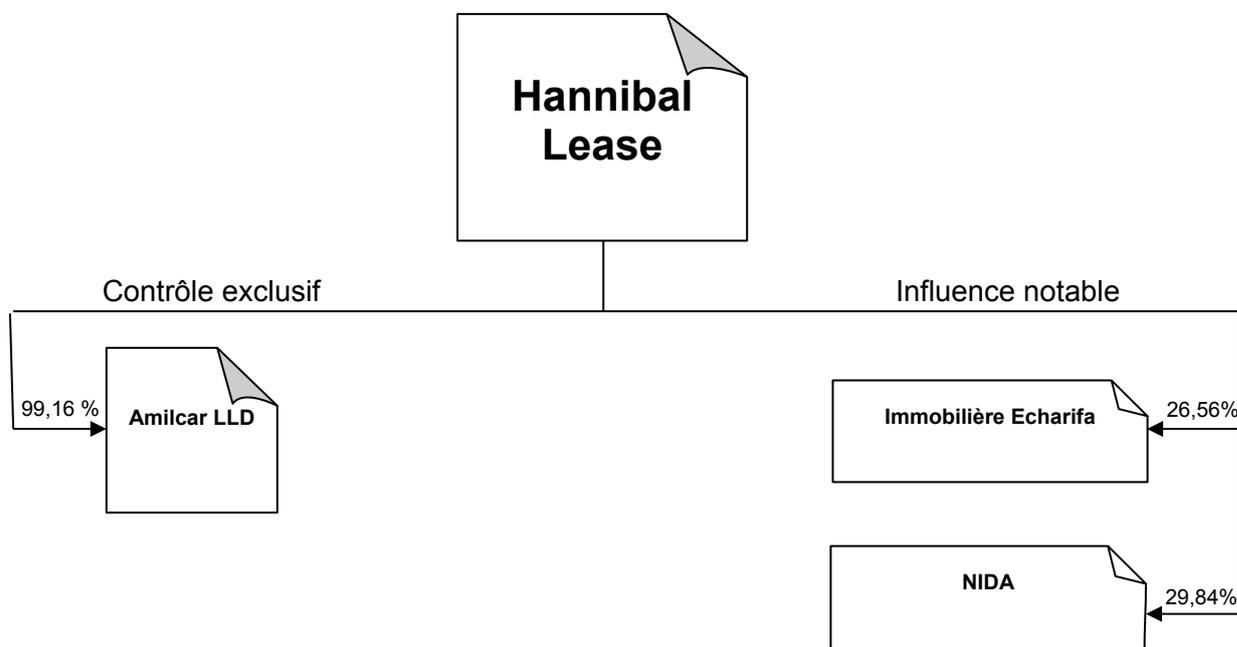
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 3.939.342 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 29,84%

Périmètre de consolidation

	2020		2019	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	29,84%	29,84%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;

- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a. Agences de location de voitures ;
- b. Agences de voyage ;
- c. Agriculture ;
- d. Autres industries ;
- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	4,50%
Autres industries	3,25%
Autres services	2,50%
BTP	3,25%
Commerce	1,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	1,25%
Promotion immobilière	4,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de contreparties « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2014-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant les années antérieures, HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

4-4 Impact de la pandémie COVID-19

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la société Hannibal Lease a reçu 3.572 demandes de rééchelonnement pour un encours global de 312.097 KDT, dont 2.126 demandes traitées et totalisant un montant de 181.467 KDT, représentant 31,90% de l'encours financier.

Les échéances en intérêts non encore perçus qui s'élèvent à 1.437 KDT sont constatées en produits au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

Cette crise sanitaire ainsi que les mesures de protection et de soutien prises par les autorités pour y faire face (confinement, fermeture des frontières, report d'échéances, etc.), ont eu des répercussions négatives sur la situation financière et les performances du groupe durant l'année 2020 et sur ses perspectives pour les prochains exercices. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation surtout qu'il a su gérer son activité par télétravail durant la période de confinement général.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future du groupe ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

Par ailleurs et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, il est constitué par prélèvement sur le résultat, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2.369 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées au 31 décembre 2020, s'élève à 4.673 KDT.

4-5 Faits saillants

Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques	19 345 402	23 002 220
- Caisses	1 003	1 701
<u>Total</u>	<u>19 346 405</u>	<u>23 003 921</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Créances sur contrats mis en force	615 298 426	686 389 610
Encours financiers	555 222 339	626 205 233
Impayés	60 732 435	62 256 763
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	1 437 285	-
Intérêts échus différés	(3 227 468)	(2 779 993)
Valeurs à l'encaissement	1 133 835	707 608
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 442 951	5 465 458
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>617 741 377</u>	<u>691 855 068</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 509 038)	(8 536 105)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 415 026)	(21 078 606)
Provisions collectives	(4 672 844)	(2 951 000)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(4 402 644)	(3 182 415)
Total net des créances leasing	<u>571 653 545</u>	<u>656 018 662</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2019	<u>631 670 690</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	192 829 877
- Relocations	19 341 609
- Consolidations	126 354
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(262 067 496)
- Relocations	(11 327 110)
- Cessions à la valeur résiduelle	(273 139)
- Cessions anticipées	(12 635 494)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>557 665 290</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	36 692 410	41 565 740
Inférieur à 1 mois	11 434 727	12 258 141
Entre 1 à 3 mois	10 264 691	13 814 405
Entre 3 et 6 mois	2 515 583	6 146 042
Entre 6 mois et 1 année	4 904 175	7 174 503
Supérieur à 1 année	7 573 234	2 172 649
<u>Clients litigieux (2)</u>	24 040 025	20 691 023
	<hr/>	<hr/>
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>60 732 435</u>	<u>62 256 763</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE			
	A	B 1	B 2	B 3
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupés
Encours financiers	399 464 878	122 614 632	7 666 656	7 459
Impayés	2 913 467	16 450 259	3 781 842	7 247
Contrats en instance de mise en force	2 442 951	-	-	-
CREANCES LEASING	404 821 296	139 064 891	11 448 498	14 706
Avances reçues (*)	(6 372 687)	(26 173)	-	-
ENCOURS GLOBAL	398 448 609	139 038 718	11 448 498	14 706
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 138 688	1 767 530	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	423 587 297	140 806 248	11 448 498	14 706
Produits réservés	-	-	(652 190)	(714)
Provisions sur encours financiers	-	-	(38 074)	(192)
Provisions sur impayés	-	-	(838 080)	(2 608)
Provisions additionnelles	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 528 345)	(3 515)
ENGAGEMENTS NETS	423 587 297	140 806 248	9 920 153	11 190
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,79%	2,11%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019				8,11%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			13,35%	23,55%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019				56,11%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Actions cotées	1 317 347	1 449 323
- Certificats de dépôts	27 000 000	-
<u>Total brut</u>	<u>28 317 347</u>	<u>1 449 323</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(131 127)	(609 944)
<u>Total net</u>	<u>28 186 220</u>	<u>839 379</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,867	(81 338)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	12,303		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,463	(26 812)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	14,479		0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	4,112	(22 977)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	4 505	10,000	55,500	250 028	56,500		0,100%
Total				1 317 347		(131 127)	

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
<u>Total</u>	<u>2 581 112</u>	<u>2 581 112</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	4,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
<u>Total</u>					<u>2 581 112</u>	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres mis en équivalence	8 798 584	8 425 853
<u>Total</u>	<u>8 798 584</u>	<u>8 425 853</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	523 185	-	161 435	2 884 620	26,56%
- Société NIDA	4 739 341	1 475 045	(689 904)	389 481	5 913 964	29,84%
	<u>6 939 341</u>	<u>1 998 230</u>	<u>(689 904)</u>	<u>550 916</u>	<u>8 798 584</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut			Fin de période	
Ecart d'acquisition	5%	689 904	-	-	-	-	689 904	137 981	34 495	-	-	-	172 476	-	517 428
Total écart d'acquisition		689 904	-	-	-	-	689 904	137 981	34 495	-	-	-	172 476	-	517 428
Logiciels	33,3%	704 282	54 071	-	-	-	758 353	616 754	61 546	-	-	-	678 300	-	80 053
Logiciels en cours		25 742	21 376	-	-	-	47 118	-	-	-	-	-	-	-	47 118
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	-	-	-	-	686 542	-	-	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		1 416 566	75 447	-	-	-	1 492 013	616 754	61 546	-	-	-	678 300	-	813 713
Terrain	-	5 430 290	-	-	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation (*)	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	250 000	-	-
Immeubles	4% et 5%	2 630 526	13 926	7 855 654	-	-	10 500 107	1 187 360	188 033	-	-	-	1 375 394	-	9 124 713
Matériel de transport	20%	25 211 695	4 856 920	-	(3 504 993)	-	26 563 622	6 616 984	4 242 115	(2 260 995)	-	-	8 598 104	-	17 965 518
Equipements de bureau	10%	743 002	414 459	-	-	-	1 157 461	604 112	44 062	-	-	-	648 174	-	509 287
Matériel informatique	33%	819 033	53 102	41 675	-	-	913 810	653 497	104 710	-	-	-	758 207	-	155 603
Installations générales	10%	814 851	128 028	1 891 394	-	(206 666)	2 627 607	571 115	96 111	-	(201 249)	-	465 977	-	2 161 630
Autres matériels	10%	45 887	57 044	-	-	-	102 931	43 191	2 022	-	-	-	45 213	-	57 718
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	entre 25% et 33%	-	1 531 209	-	-	-	1 531 209	-	28 935	-	-	-	28 935	-	1 502 274
Immobilisations en cours		10 924 606	1 472 770	(9 188 061)	-	-	3 209 314	-	-	-	-	-	-	-	3 209 314
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		326 171	407 366	(600 662)	-	-	132 875	-	-	-	-	-	-	-	132 875
Total des immobilisations corporelles		47 196 061	8 934 824	-	(3 504 993)	(206 666)	52 419 227	9 676 260	4 705 987	(2 260 995)	(201 249)	11 920 003	250 000	40 249 223	
TOTAUX		49 302 531	9 010 272	-	(3 504 993)	(206 666)	54 601 144	10 430 995	4 802 029	(2 260 995)	(201 249)	12 770 779	250 000	41 580 364	

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients Amilcar LLD	736 585	753 516
- Charges reportées	2 206 826	1 454 818
- Dépôts et cautionnements versés	53 200	54 800
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 626 606	1 351 142
- Personnel, avances et acomptes	34 191	41 640
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	1 426 054	1 121 053
- Etat, crédit de TVA	513 001	327 274
- Etat, compte d'attente TVA	1 096 835	1 174 509
- Produits à recevoir des tiers	84 591	330 415
- Débiteurs divers	63 178	88 045
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	325 674	279 858
- Stocks de pièces de rechanges	19 399	19 326
<u>Total brut</u>	<u>8 292 222</u>	<u>7 102 478</u>
A déduire :		
- Provisions	(343 897)	(317 117)
<u>Montant net</u>	<u>7 948 325</u>	<u>6 785 361</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques, découverts	543 992	23 211 765
<u>Total</u>	<u>543 992</u>	<u>23 211 765</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 864 947	7 369 719
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 870 947</u>	<u>7 375 719</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	191 465 372	176 070 125
- Banques étrangères	37 055 298	45 916 125
- Emprunts obligataires	241 163 680	207 425 680
- Certificats de dépôts	37 500 000	29 000 000
- Certificats de leasing	6 000 000	71 250 000
- Billets de trésorerie	1 000 000	-
- Dettes de Leasing	1 482 476	-
<u>Total emprunts</u>	<u>515 666 826</u>	<u>529 661 930</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 210 337	2 452 706
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	930 634	1 272 518
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 018 917	10 661 840
- Intérêts courus sur certificats de leasing	194 250	432 459
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(500 784)	(380 369)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 853 354</u>	<u>14 439 154</u>
<u>Total</u>	<u>528 520 180</u>	<u>544 101 084</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 288 000	-	(2 644 000)	-	-	-	2 644 000	-	2 644 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	5 152 000	-	(2 576 000)	-	-	-	2 576 000	-	2 576 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 520 000	-	(6 000 000)	-	-	-	7 520 000	3 760 000	3 760 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	12 794 000	-	(5 000 000)	-	-	-	7 794 000	3 897 000	3 897 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	25 332 000	-	(8 000 000)	-	-	-	17 332 000	9 332 000	8 000 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	27 122 000	-	(8 000 000)	-	-	-	19 122 000	11 122 000	8 000 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	18 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	14 000 000	10 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	21 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	16 621 680	11 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	37 706 000	-	(2 294 000)	-	-	-	35 412 000	27 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	17 390 000	-	(2 610 000)	-	-	-	14 780 000	10 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	15 500 000	-	(1 138 000)	-	-	-	14 362 000	13 224 000	1 138 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	30 000 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			207 425 680	85 000 000	(51 262 000)		-	-	241 163 680	175 148 680	66 015 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	3 141 074	-	(856 633)	-	-	-	2 284 441	1 427 808	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	10 666 667	-	(1 333 333)	-	-	-	9 333 334	8 000 000	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	7 555 556	-	(888 889)	-	-	-	6 666 667	5 777 778	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 571 429	-	(428 571)	-	-	-	2 142 858	1 714 286	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	21 981 400	-	(6 280 400)	977 670	(50 163)	(507)	16 628 000	10 228 000	6 400 000
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			45 916 125	-	(9 787 826)	977 670	(50 163)	(507)	37 055 299	27 147 872	9 907 427

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	1 428 571	-	(714 286)	-	-	-	714 286	-	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	111 111	-	(111 111)	-	-	-	-	-	-
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	222 222	-	(222 222)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	349 458	-	(349 458)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	183 472	-	(183 472)	-	-	-	-	-	-
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	600 000	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	183 433	-	(183 433)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	400 000	-	(400 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	181 803	-	(181 803)	-	-	-	-	-	-
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	362 357	-	(362 357)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	284 116	-	(284 116)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	750 000	-	(600 000)	-	-	-	150 000	-	150 000
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	600 000	-	(400 000)	-	-	-	200 000	-	200 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	500 000	-	500 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	789 474	-	(631 579)	-	-	-	157 895	-	157 895
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 200 000	-	(800 000)	-	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	376 594	-	(376 594)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	789 474	-	(631 579)	-	-	-	157 895	-	157 895
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 200 000	-	(750 000)	-	-	-	450 000	-	450 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 194 505	-	(1 061 998)	-	-	-	1 132 506	-	1 132 506
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	4 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	400 000	-	(200 000)	-	-	-	200 000	-	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 750 000	-	(1 000 000)	-	-	-	750 000	-	750 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	947 368	-	(631 579)	-	-	-	315 789	-	315 789
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	884 209	-	(426 462)	-	-	-	457 747	-	457 747
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 325 260	-	(638 953)	-	-	-	686 307	-	686 307
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 328 598	-	(640 562)	-	-	-	688 035	-	688 035
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	883 344	-	(426 111)	-	-	-	457 233	-	457 233
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 105 263	-	(1 052 632)	-	-	-	1 052 632	-	1 052 632
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	2 729 440	-	(1 031 897)	-	-	-	1 697 542	1 110 741	586 802
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	2 729 440	-	(1 031 897)	-	-	-	1 697 542	1 110 741	586 802
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	4 208 714	-	(1 427 595)	-	-	-	2 781 119	1 543 056	1 238 063
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 650 000	-	(750 000)	-	-	-	900 000	300 000	600 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 994 961	-	(1 015 890)	-	-	-	1 979 071	881 018	1 098 053
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 790 094	-	(606 030)	-	-	-	1 184 063	527 639	656 424
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 800 000	-	(600 000)	-	-	-	1 200 000	600 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	11 912 331	-	(4 049 933)	-	-	-	7 862 398	3 495 869	4 366 529
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	3 333 333	-	(3 333 333)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	3 225 814	-	(994 178)	-	-	-	2 231 636	1 158 457	1 073 179

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	5 500 000	-	(2 000 000)	-	-	-	3 500 000	1 500 000	2 000 000
AMEN BANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	3 741 889	-	(950 751)	-	-	-	2 791 139	1 749 617	1 041 522
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	3 741 252	-	(552 907)	-	-	-	3 188 345	2 584 622	603 723
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	3 742 089	-	(551 566)	-	-	-	3 190 523	2 587 615	602 907
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 416 666	-	(333 334)	-	-	-	2 083 333	1 749 999	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	3 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	2 250 000	1 250 000	1 000 000
AMEN BANK 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	784 926	-	(197 530)	-	-	-	587 397	369 441	217 956
AMEN BANK 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 662 950	-	(385 588)	-	-	-	1 277 362	851 902	425 461
AMEN BANK 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	818 457	-	(205 986)	-	-	-	612 471	385 205	227 267
BIAT 15MDT (2018)	15 000 000	Trimestriellement (2019-2020)	7 500 000	-	(7 500 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	857 135	-	(215 723)	-	-	-	641 412	403 403	238 009
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	7 000 000	-	(1 105 157)	-	-	-	5 894 843	4 655 773	1 239 070
ABC 15 MDT (2019)	15 000 000	Trimestriellement (2020)	15 000 000	-	(15 000 000)	-	-	-	-	-	-
CITIBANK 106 MDT (2019)	50 000 000	Crédit relais	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-	-	-	-	-
ABC 13,750 MDT (2020)	13 750 000	Crédit relais	-	13 750 000	(750 000)	-	-	-	13 000 000	-	13 000 000
CITIBANK 62,7 MDT (2020)	62 500 000	Crédit relais	-	62 700 000	(50 500 000)	-	-	-	12 200 000	-	12 200 000
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	5 000 000	(750 000)	-	-	-	4 250 000	3 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	-	42 500 000	-	-	-	-	42 500 000	34 267 132	8 232 868
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	-	479 130	(53 237)	-	-	-	425 893	212 945	212 948
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	-	307 189	(34 133)	-	-	-	273 056	136 524	136 532
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	-	303 296	(33 700)	-	-	-	269 596	134 796	134 800
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	-	292 184	(32 465)	-	-	-	259 719	129 859	129 860
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	-	285 317	(34 239)	-	-	-	251 078	114 119	136 959
AMEN 2,5MDT (2020)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	-	2 500 000	(185 773)	-	-	-	2 314 227	1 529 741	784 486
BT 0,306 995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	-	306 995	(34 111)	-	-	-	272 884	136 440	136 444
BIAT 40MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	40 000 000	(2 000 000)	-	-	-	38 000 000	30 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 000 (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	930 000	(46 500)	-	-	-	883 500	697 500	186 000
BT 0,325 889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	-	325 889	(36 210)	-	-	-	289 679	144 839	144 840
BIAT 2,6MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	2 600 000	(130 000)	-	-	-	2 470 000	1 950 000	520 000
AMEN 2,5MDT (2020)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	-	2 500 000	(184 782)	-	-	-	2 315 218	1 530 338	784 881
BIAT 0,361 000 (2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	361 000	-	-	-	-	361 000	285 000	76 000
BIAT 0,855 000 (2020)	855 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	855 000	-	-	-	-	855 000	675 000	180 000
BIAT 1,250MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	1 250 000	-	-	-	-	1 250 000	986 842	263 158
BIAT 0,750 000 (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	750 000	-	-	-	-	750 000	592 105	157 895
BIAT 3,254MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	3 254 000	-	-	-	-	3 254 000	2 568 947	685 053
Total des crédits des banques locaux			176 070 125	186 250 000	(170 854 754)	-	-	-	191 465 371	112 657 224	78 808 147
Autres emprunts											
Certificats de Leasing	6 000 000	Remboursement après une période de 30 à 360 jours de la date de souscription de	71 250 000	317 750 000	(383 000 000)	-	-	-	6 000 000	-	6 000 000
Certificats de dépôt	37 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	29 000 000	233 500 000	(225 000 000)	-	-	-	37 500 000	-	37 500 000
Billets de trésorerie	1 000 000		-	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Emprunt leasing		Mensuellement	-	1 531 209	(48 733)	-	-	-	1 482 476	1 152 395	330 081
Total des autres emprunts			100 250 000	553 781 209	(608 048 733)	-	-	-	45 982 476	1 152 395	44 830 081
Total général			529 661 930	825 031 209	(839 953 313)	977 670	(50 163)	(507)	515 666 826	316 106 170	199 560 656

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	642 465	947 963
<u>Sous total</u>	<u>642 465</u>	<u>947 963</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	20 337	12 345
- Fournisseurs, retenue de garantie	242 798	172 341
- Fournisseurs, Assurances décénales	85 164	104 176
<u>Sous total</u>	<u>348 299</u>	<u>288 863</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	337 345	271 594
- Effets à payer	62 787 192	73 290 693
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>63 132 367</u>	<u>73 570 117</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>64 123 131</u>	<u>74 806 943</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients Amilcar LLD, avances et acomptes	38 000	39 800
- Personnel, rémunérations dues	1 733	1 533
- Personnel, provisions pour congés payés	254 117	217 192
- Etat, retenues sur salaires	175 093	195 984
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	545 546	506 671
- Etat, retenues sur TVA	10 888	63 200
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	38 091	46 727
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	3 750	-
- Etat, contribution conjoncturelle	5 000	-
- Etat, contribution sociale de solidarité	12 689	32 299
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	149 758	2 016
- Etat, autres impôts et taxes à payer	148 087	248 166
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	14 034	6 467
- Etat, TVA à payer	1 630 717	1 670 806
- Dettes fiscales	3 894 068	6 301 709
- CNSS	413 892	473 474
- CAVIS	54 205	74 142
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	41 255	38 916
- Actionnaires, dividendes à payer	63	63
- Créiteurs divers	362 696	479 489
- Prestataires Assurances	65 105	24 559
- Diverses Charges à payer	860 853	831 883
- Produits constatés d'avance	2 229	178
- Ecart de conversion	50 163	977 670
- Provisions pour risques et charges	839 620	713 620
<u>Total</u>	<u>9 611 649</u>	<u>12 946 563</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	3 600	4 801
- Dans le résultat	7 690	2 999
<u>Total</u>	<u>21 790</u>	<u>18 300</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	55 000 000	40 180 000
- Réserve légale	(B)	3 930 605	3 493 910
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		72 956	193 701
- Primes d'émission		-	13 996 000
- Actions propres	(D)	(403 879)	(389 349)
- Complément d'apport		10 532	-
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 998 230	1 622 347
- Dividendes reçus des filiales		611 320	106 225
- Résultats reportés		7 473 696	9 067 766
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		73 581 438	73 158 579
Résultat net des sociétés intégrés		(3 724 951)	105 800
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		554 069	554 069
Part revenant aux intérêts minoritaires		(7 690)	(2 999)
Résultat consolidé de l'exercice		(3 178 572)	656 870
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	70 402 866	73 815 449
Nombre d'actions (2)		10 945 962	10 951 047
Résultat par action (1) / (2)	(C)	(0,290)	0,060

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349
Achats de la période	12 575	50 599
Annulation de la période	(9 320)	(46 600)
Complément d'apport	-	10 532
Solde au 31 décembre 2020	54 316	403 879

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2020, 0,50% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	1 334 907	300 000	120 141	(316 197)	-	8 844 142	5 041 679	75 795 202
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(600 000)							600 000		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019		687 359	2 000 000				(120 141)			2 019 025	(4 586 243)	-
Affectations des résultats des filiales					349 211		106 225				(455 436)	-
Amortissement des subventions					(61 771)							(61 771)
Divers										80		80
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018										(2 410 800)		(2 410 800)
Rachat d'actions propres								(73 151)				(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres										15 318		15 318
Prélèvement sur fonds social						(106 299)						(106 299)
Résultat de l'exercice 2019											656 870	656 870
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	1 622 347	193 701	106 225	(389 349)	-	9 067 765	656 870	73 815 449
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695					(106 225)			(227 669)	(102 801)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)						(870 600)		-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)							36 068	10 532			-
Affectations des résultats des filiales					438 549		115 520				(554 069)	-
Amortissement des subventions					(62 667)							(62 667)
Dividendes reçus des filiales intégrées							495 800			(495 800)		-
Rachat d'actions propres								(50 599)				(50 599)
Prélèvement sur fonds social						(120 745)						(120 745)
Résultat de l'exercice 2020											(3 178 572)	(3 178 572)
Solde au 31 décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	-	1 998 230	72 956	611 320	(403 879)	10 532	7 473 696	(3 178 572)	70 402 866

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts de leasing	64 088 273	70 514 654
- Intérêts de retard	1 275 113	1 840 348
- Prélouer	116 025	162 707
- Frais de dossier	419 820	416 621
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	425 753	618 103
- Frais de rejet	1 137 510	1 193 748
<u>Total des produits</u>	<u>67 462 493</u>	<u>74 746 181</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	694 595	461 037
Intérêts de retard antérieurs	69 429	78 522
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 885 030)	(1 458 493)
Intérêts de retard	(99 223)	(73 823)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 220 229)</u>	<u>(992 757)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>66 242 264</u>	<u>73 753 425</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Location longue durée	7 751 667	5 847 195
- Location courte durée	-	554
- Plus values de cession du matériel de transport	1 344 839	906 218
- Moins values de cession du matériel de transport	(23 417)	(9 403)
<u>Total</u>	<u>9 073 089</u>	<u>6 744 564</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 351 788	19 098 307
- Intérêts des crédits des banques locales	19 366 724	19 520 148
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 433 933	2 724 457
- Intérêts des autres opérations de financement	9 053 907	13 181 675
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	804 716	1 048 522
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>49 011 069</u>	<u>55 573 109</u>
- Intérêts des comptes courants	1 894 296	2 424 891
- Autres charges financières	611 423	(33 588)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 505 719</u>	<u>2 391 303</u>
<u>Total général</u>	<u>51 516 787</u>	<u>57 964 412</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	4 065 515	3 405 498
- Achats de pièces de rechange	456 809	390 368
- Primes d'assurances	841 541	673 900
- Remboursement assurances	(595 662)	(519 954)
- Entretiens	694 795	631 018
- Vignettes	119 252	103 567
<u>Total</u>	<u>5 582 250</u>	<u>4 684 397</u>

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes	20 107	51 107
- Plus values sur cession des titres SICAV	11 328	2 729
- Revenus des comptes créditeurs	256 855	175 229
- Revenus des certificats de dépôt	429 777	22 847
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(161 974)	-
- Moins values sur cession des titres cotés	(216 669)	-
- Jetons de présences reçus des filiales	3 750	3 750
<u>Total</u>	<u>343 174</u>	<u>255 661</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits locatifs	35 037	33 368
- Récupération dégâts et produits des prolongations	48 179	41 962
<u>Total</u>	<u>83 216</u>	<u>75 330</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	6 877 828	6 450 967
- Cotisations de sécurité sociales	1 208 516	1 282 616
- Autres charges sociales	627 061	428 615
<u>Total</u>	<u>8 713 405</u>	<u>8 162 199</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	61 546	80 845
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	640 473	449 112
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	34 495	34 495
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	68 099
<u>Total</u>	<u>736 513</u>	<u>632 551</u>

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Achat de matières et fournitures	450 046	396 313
<u>Total des achats</u>	<u>450 046</u>	<u>396 313</u>
- Locations	245 671	242 779
- Entretien et réparations	82 667	66 610
- Primes d'assurances	204 226	198 362
- Etudes, recherches et services extérieurs	6 212	1 943
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>538 776</u>	<u>509 694</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	517 706	458 069
- Publicités, publications, relations publiques	220 456	306 958
- Déplacements, missions et réceptions	148 600	186 422
- Frais postaux et de télécommunications	314 840	281 778
- Services bancaires et assimilés	473 032	525 724
- Autres	353 346	296 347
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 027 980</u>	<u>2 055 298</u>
- Jetons de présence	122 500	112 500
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 000	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>172 500</u>	<u>162 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	197 965	204 447
- T.C.L	176 516	188 915
- Droits d'enregistrement et de timbres	66 775	44 437
- Autres impôts et taxes	13 283	19 401
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>454 539</u>	<u>457 200</u>
<u>Total général</u>	<u>3 643 840</u>	<u>3 581 005</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 592 779	7 214 409
- Dotations aux provisions collectives	1 721 844	-
- Reprises de provisions collectives	-	(844 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 283 426)	(1 912 776)
<u>Total</u>	<u>9 031 197</u>	<u>4 457 633</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	8 588	239 904
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	126 000	256 392
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	26 780	28 884
- Pertes sur cession de titres immobilisés	-	333 697
- Reprises sur provisions pour dépréciations des titres de immobilisés	-	(333 697)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(487 405)	-
<u>Total</u>	<u>(326 036)</u>	<u>525 181</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Apurement de compte	-	15 545
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	5 417	
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	8
- Pénalités de retard	340 717	394 577
- Autres pertes ordinaires	38	97
<u>Total</u>	<u>346 172</u>	<u>410 228</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	255 853	172 542
- Rsiourne TFP	28 996	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	252	101
<u>Total</u>	<u>285 101</u>	<u>172 643</u>

Note 32 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	62 256 763	43 340 692
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(60 732 435)	(62 256 763)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	707 608	30 665
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(1 133 835)	(707 608)
- Clients AMILCAR LLD avances et comptes reçus en début de période	- Note 16	(39 800)	(51 343)
- Clients AMILCAR LLD avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	38 000	39 800
- Clients AMILCAR LLD en début de période	+ Note 11	753 516	595 872
- Clients AMILCAR LLD en fin de période	- Note 11	(736 585)	(753 516)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(7 369 719)	(5 423 583)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 864 947	7 369 719
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	-	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(1 437 285)	-
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(2 779 993)	(3 222 106)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 227 468	2 779 993
- TVA collectée		58 999 794	71 866 321
- TVA collectée sur avances et acomptes		77 674	(308 417)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	326 155 769	412 830 836
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	7 751 667	5 847 749
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19	3 457 436	4 306 858
- Consolidation	+ Note 6	(126 354)	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(8 014 499)	(2 917 585)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	273 139	383 144
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	12 635 494	17 368 030
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>400 828 771</u>	<u>491 118 757</u>

NOTE 33 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	73 570 117	51 946 883
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(63 132 367)	(73 570 117)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	192 829 877	205 614 679
- TVA sur Investissements	+	33 768 315	37 450 782
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(3 750)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>237 032 192</u>	<u>221 442 226</u>

NOTE 34 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(41 640)	(36 171)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	34 191	41 640
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(54 800)	(40 100)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	53 200	54 800
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	947 963	673 454
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(642 465)	(947 963)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 533	921
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 733)	(1 533)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	217 192	201 966
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(254 117)	(217 192)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	-	400 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	-	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	195 984	158 251
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(175 093)	(195 984)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	506 671	295 199
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(545 546)	(506 671)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	473 474	410 306
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(413 892)	(473 474)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	74 142	56 437
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(54 205)	(74 142)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	38 916	37 674
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(41 255)	(38 916)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	831 883	782 937
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(860 853)	(831 883)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	560 000	385 200
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(284 535)	(330 741)
- TVA, payée sur biens et services	+	2 922 999	2 347 600
- Charges de personnel	+ Note 25	8 713 405	8 162 199
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22 et 27	5 160 576	4 859 904
- Impôts et taxes	- Note 27	(454 539)	(457 200)
- Charges à répartir	+ Note 10	210 000	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>16 907 455</u>	<u>14 716 515</u>

NOTE 35 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	1 346 725	530 926
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(380 369)	(846 249)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	500 784	380 369
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	46 727	85 443
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(38 091)	(46 727)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	10 661 840	11 049 454
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(10 018 917)	(10 661 840)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	3 725 223	4 382 501
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(3 140 971)	(3 725 223)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 14	432 459	887 721
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 14	(194 250)	(432 459)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 21	51 516 787	57 964 412
- Différence de change sur emprunts	Note 14	507	433 180
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 21	(804 716)	(1 048 522)
<u>Intérêts payés</u>		<u>53 653 738</u>	<u>58 952 985</u>

NOTE 36 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	2 016	21 724
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(149 758)	(2 016)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	-	181 817
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	(5 000)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	32 299	51 047
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(12 689)	(32 299)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(1 121 053)	(488 692)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	1 426 054	1 121 053
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 16	63 200	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 16	(10 888)	(63 200)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 11	-	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 11	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	248 166	239 562
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(148 087)	(248 166)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	6 467	6 005
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(14 034)	(6 467)
- TVA payée		22 534 296	33 593 735
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	6 301 709	7 140 113
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	(3 894 068)	(6 301 709)
- Impôts et taxes	+ Note 27	454 539	457 200
- Contribution Conjoncturelle		23 077	-
- Contribution sociale de solidarité		12 689	32 299
- Impôts sur les bénéfices		468 748	445 919
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>26 217 684</u>	<u>36 029 872</u>

NOTE 37 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	75 447	781 159
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	8 934 824	13 406 740
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	288 863	245 804
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(348 299)	(288 863)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>8 950 836</u>	<u>14 144 841</u>

NOTE 38 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	1 243 998	1 174 003
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	5 417	-
- Perte suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 30	(5 417)	(9 411)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20	(23 417)	(9 411)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 31	1 600 692	1 078 760
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>2 821 272</u>	<u>2 233 941</u>

NOTE 39 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes	+ Note 18	-	2 410 800
- Encaissement de dividendes sur actions propres	+ Note 18	-	(15 318)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	63	41
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(63)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	120 745	106 299
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>120 745</u>	<u>2 501 760</u>

NOTE 40 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 680.094.555 DT, un déficit de 3.178.572 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 18.802.413 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa

performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 617.741 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 41.685 KDT et les agios réservés ont atteint 4.403 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observations

1- Impact de la pandémie COVID 19

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°4-4 « Impact de la pandémie COVID 19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés aux reports des échéances.

Par ailleurs et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, il est constitué par prélèvement sur le résultat, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2.369 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées au 31 décembre 2020, s'élève à 4.673 KDT.

2- Transformation en Banque Digitale

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-5 « Faits saillants », Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 31 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK